

Le 13 septembre 2024,

Prisonniers politiques kanak : le dossier judiciaire doit être dépaycé !

Nous apprenons par voie de presse que le procureur général s'est opposé au dépaycement du dossier judiciaire visant les indépendantistes kanak, responsables de la CCAT. 13 personnes sont mises en examen, parmi elles, 7 ont été emprisonnées à 17 000 kilomètres de chez elles, dans l'hexagone. 2 d'entre elles sont actuellement assignées à résidence sous contrôle judiciaire, toujours dans l'hexagone.

Le dépaycement a été demandé non seulement par les avocats de la défense, mais aussi par les juges du tribunal de Nouméa. La défense a fait valoir le parti pris du ministère public, et dénoncé le mépris de la présomption d'innocence dans cette affaire. La magistrats, eux, ont estimé que leur tribunal serait sous-doté et ne disposerait pas des moyens d'enquête suffisants pour ce dossier. Ainsi, l'absence de dépaycement constituerait, selon les magistrats, une rupture d'égalité devant la loi.

Le groupe de la France insoumise - Nouveau Front Populaire s'indigne de cette décision. Le mépris de la présomption d'innocence, la rupture d'égalité devant la loi dénoncée par les magistrats eux-mêmes sont des faits graves. Ils dénoncent la gestion coloniale des questions calédoniennes, dont ce procès politique est un exemple flagrant. Il ne devrait même pas avoir lieu. C'est un procès politique attenté à des militants politiques. Le refus du dépaycement en est la preuve. Il s'agit d'un nouveau cas de lawfare, aggravé par l'incarcération dans l'hexagone.

Les parlementaires continueront d'exercer leur droit de contrôle des conditions de détention des prisonniers politiques kanak.

